

garantie de leurs bateaux,—non pas sur la seule garantie de leur billet,—mais de leurs bateaux. A l'heure actuelle, il faut qu'ils aient du terrain à offrir en garantie et nombre de ces pêcheurs n'en possèdent pas.

Le ministre eût rendu un grand service à la Colombie-Britannique et aussi aux Provinces maritimes s'il avait fait modifier la loi des prêts aux pêcheurs de façon qu'un pêcheur ayant besoin d'emprunter mille dollars ou plus pût les obtenir sur la garantie de son bateau et de son matériel. A l'heure qu'il est, un homme peut avoir un bateau valant \$25,000—et cela est assez commun pour la pêche au flétan ou à la seine—et il peut avoir besoin d'un nouveau filet ou d'un moteur; or il ne peut obtenir de prêt parce que ses immeubles doivent valoir le double du montant de son emprunt. Le résultat est que, dans la Colombie-Britannique, il n'a été accordé qu'un prêt unique, et pour la somme fabuleuse de \$400. Je le répète, la raison est que les pêcheurs ne sont pas dans une situation leur permettant d'obtenir des prêts. Si le ministre voulait bien oublier toute question de favoritisme à l'égard de la Nouvelle-Ecosse ou d'ailleurs et faire modifier la loi des prêts aux pêcheurs de façon que le pêcheur puisse en bénéficier, il ferait quelque chose de vraiment utile. Les pêcheurs voudraient bien bénéficier de la loi, mais il est inutile de dire à un homme qui désire emprunter sur son bateau de pêche qu'il pourra le faire pourvu qu'il offre en garantie un château de marbre ou quelque chose comme cela. La preuve de ce que j'ai dit, c'est que, dans toute la Colombie-Britannique, qui fournit cinquante pour cent de la production du poisson au Canada, nous n'avons pu obtenir qu'un seul prêt de \$400.

M. HARTIGAN: Je pense que l'honorable membre se fait une idée erronée quant au montant qu'un pêcheur peut emprunter sous le régime de cette loi. Si j'ai bien compris, le prêt est limité à \$40.

M. NEILL: L'honorable député me dira peut-être à quelle fin on lui consent ce prêt de \$40? A quoi ce prêt peut-il servir pour un pêcheur qui a besoin d'une barque ou d'un filet?

M. HARTIGAN: L'honorable député a parlé d'un prêt de \$1,000 sous le régime d'un autre plan de prêts. Mais en vertu de cette subvention particulière accordée à la province, le prêt maximum est fixé à \$40.

M. NEILL: A quoi peut servir un prêt de \$40?

M. HARTIGAN: Cela regarde le pêcheur. Il servira peut-être à réparer ses filets ou sa barque.

[M. Neill.]

(Le crédit est adopté.)

Pour l'expansion de la vente des produits des pêcheurs canadiens sur les marchés extérieurs et intérieurs, \$100,000.

M. NEILL: Ce crédit a été diminué. Quel genre de travail va-t-on faire cette année?

L'hon. M. MICHAUD: L'an dernier, nous nous sommes surtout occupés d'organiser la publicité. La continuation de cette publicité exige plus d'argent et nous sommes heureux de constater que l'industrie elle-même consacre des fonds à cette campagne de publicité. Nous avons cru que cette somme serait suffisante pour ce travail au cours de la prochaine année.

M. NEILL: Je ne retiendrai l'attention du comité qu'un instant. Mais je désire interroger le ministre au sujet de l'annonce que voici. J'ai vu un grand nombre d'annonces publiées par le ministère. Une bonne partie de ces annonces était excellente. Je voudrais toutefois qu'il nous dise ce que représente ce dessin. De quelle espèce de poisson s'agit-il?

M. le PRESIDENT: Le crédit est-il adopté?

M. NEILL: Non, il ne l'est pas. Le ministre va me donner quelques renseignements biologiques précieux.

L'hon. M. MICHAUD: Ce doit être un des chiens de mer dont l'honorable député nous a parlé.

M. NEILL: Je demanderais au ministre de me remettre ma gravure. C'est à vrai dire une monstruosité biologique. Ce n'est pas un poisson du tout, c'est un animal complexe. Le poète n'a-t-il pas dit, "On n'a jamais rien vu de semblable sur terre ou sur mer".

Le très hon. M. BENNETT: "Sur mer ou sur terre".

M. NEILL: On n'a jamais rien vu de semblable à ma connaissance. La chose n'existe pas. J'y reconnais une partie de flétan, une partie de hareng, et ainsi de suite. Si le ministre de l'Agriculture faisait de la publicité de ce genre, il lui faudrait je suppose rassembler une partie de cheval à une partie de vache, y ajouter un bout de porc et quelques poils de chèvre. Le ministre ferait mieux de ne pas essayer de tromper le public avec une chose de ce genre. Si ça représente quelque chose, je crois que ça ressemble quelque peu à une truite. Pourquoi ne pas changer la gravure et insérer, disons, un hareng aujourd'hui, puis demain, une morue, le jour suivant un flétan, continuer avec un aiglefin, et ainsi de suite, en publiant une recette appropriée, au lieu d'essayer d'induire le public à manger du hareng fumé au gratin, car ce poisson n'est pas un hareng. Il serait préférable, comme je